

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 - Identificateurs de produit

*Nom commercial* : REDUCTEUR DE pH EN POUDRE / pH MOINS / REVA-MINUS  
*Nom de la substance* : Hydrogénosulfate de sodium  
*N° Index* : 016-046-00-X  
*N° CAS* : 7681-38-1  
*N° d'enregistrement REACH* : en cours  
*Type de produit* : Substance

#### 1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

*Utilisation identifiée* : Produit solide pour baisser la valeur du pH des eaux de piscines.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Société* : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**  
*Adresse* : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE  
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France  
*Téléphone / Fax* : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07  
*Adresse E-mail:* : tech@mareva.fr

*Pour la suisse se référer à la section 16.2*

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

*N° d'appel d'urgence* FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE  
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59  
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN  
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 -Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Lésions oculaires graves - Cat1 - H318

*Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2*

##### **Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Irritant (Xi) - R41

*Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16*

#### **Effets néfastes les plus importants**

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

### 2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H318 : **Provoque des lésions oculaires graves**

Conseils de prudence - Prévention

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

### 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Hydrogénosulfate de sodium

N° CAS : 7681-38-1

N° CE : 231-665-7

Concentration : >92%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Lésions oculaires graves - Cat1 - H318

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R41

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 2 et 16

**REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

**4 - PREMIERS SECOURS****4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- Conseils généraux* : Une attention médicale est requise pour toute personne souffrant des effets de la substance
- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Hospitaliser d'urgence.
- En cas de contact avec la peau* : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes minimum.  
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Enlever les lentilles s'il n'y a pas de difficulté. Consulter d'urgence un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.  
Faire boire de l'eau. Hospitaliser d'urgence.

**4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données supplémentaires disponibles

**4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données supplémentaires disponibles

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés* : Dioxyde de carbone, poudre sèche

*Moyens d'extinction inappropriés* : Eau

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produit inflammable.  
La décomposition de la substance produit du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).  
Attention aux propriétés corrosives de l'eau d'extinction.

**5.3 - Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un vêtement de protection anti-acide.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée.

**REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Eviter la formation de poussière - Ne pas respirer les poussières
- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements
- Prévoir douches, fontaines oculaires, poste d'eau à proximité
- Enlever toute source de d'ignition.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux, ne pas respirer les vapeurs.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

**7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités**

*Stockage* : Conserver dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine.  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité (produit hygroscopique).  
Stocker à l'abri de la lumière. Eviter toute source de chaleur.

*Matériel d'emballage* : Donnée non disponible

**REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

**8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Pas de donnée

**8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

**Equipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante, les travailleurs doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié et agréé.  
Utiliser un masque facial avec un filtre type ABEKP2. Si un risque de manquement d'oxygène est avéré, utiliser un équipement de respiration préréglé.
- Protection des mains* : Gants (en PVS, néoprène). Vous référez au fournisseur de gant pour vous assurez que le niveau de protection est suffisant pour l'utilisation envisagée.
- Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps* : Vêtements de protection résistant aux produits chimiques  
Vous référez au fournisseur pour vous assurez que le niveau de protection est suffisant pour l'utilisation envisagée.
- Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Prohiber le contact avec la peau et les yeux - Ne pas fumer

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

**REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: solide
<i>Couleur</i>	: légèrement jaunâtre
<i>Odeur</i>	: Neutre
<i>pH à 1,2%</i>	: 1,3
<i>Point de congélation</i>	: Non applicable
<i>Point d'ébullition</i>	: Non applicable
<i>Point de fusion</i>	: Non applicable
<i>Point d'éclair</i>	: Non applicable
<i>Inflammabilité</i>	: Non applicable
<i>Propriétés explosives</i>	: Non applicable
<i>Propriétés comburantes</i>	: Non applicable
<i>Pression de vapeur</i>	: Non applicable
<i>Densité de vapeur</i>	: Non applicable
<i>Densité relative</i>	: 1,4 - 1,5 g/cm <sup>3</sup>
<i>Solubilité(s)</i>	: 1080g/L dans l'eau à 25°C
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: log Kow = -1,5 à 20°C
<i>Viscosité</i>	: Non applicable

**10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

**10.2- Stabilité chimique**

- Pas d'information disponible

**10.3- Réactions dangereuses**

- Pas d'information disponible

**10.4- Conditions à éviter**

- Au contact de l'eau, le produit s'hydrolyse et forme une solution acide corrosive

**10.5- Matières incompatibles**

- Réagit violemment au contact des bases (lessives alcalines)

**10.6- Produits de décomposition dangereux**

- Par corrosion des métaux formation d'hydrogène inflammable et explosif

**REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1- Toxicité aiguë***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 2490 mg/kg (espèce: rat)**11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Non irritant (espèce: lapin)

**11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Légèrement irritant (espèce: lapin)

**11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de données

**11.5- Mutagénicité**

Pas de données

**11.6- Cancérogénicité**

Pas de données

**11.7- Toxicité pour la reproduction**

Pas de données

**11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Pas de données

**11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Pas de données

**11.10- Autres informations**

Peut causer une irritation des voies respiratoires avec toux et contraction pulmonaire.  
Au contact avec l'eau, le produit forme de l'acide sulfurique qui peut causer des brûlures.  
La solution aqueuse a les mêmes propriétés que l'acide sulfurique

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1- Toxicité**

Invertébrés aquatiques: CE50 = 190 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia magna)  
Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

**12.2- Persistance et dégradabilité**

Pas de données

**12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Log Pow: -2,2 (KOWWIN)

**12.4- Mobilité**

Très mobile dans le sol

**12.5- Autres effets néfastes**

Pas de données

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## REDUCTEUR DE pH POUDRE / pH MOINS POUDRE

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 11/10/2011

### **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**

#### **13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
  - Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

#### **13.2- Emballages contaminés**

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

### **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Substance non soumise à la réglementation sur les transports.

### **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

N° ICPE : Non concerné

N° MEEDDAT : Non concerné

Allemagne: Registriernummer : Non concerné

Suisse: SZID : 138150

### **16 - AUTRES INFORMATIONS :**

#### **16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H41: Risque de lésions oculaires graves

#### **16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**

Société : MAREVA AG

Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

#### **16.3- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.